

Règlement du jeu concours

Le concours est organisé par Merbag S.A., inscrite au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B215745, ayant son siège social à 45, rue de Bouillon, L-1248 Luxembourg.

Le jeu concours débutera le 26 janvier 2019 à 9h00 et la participation au jeu se clôturera le 3 février 2019 à 19h00. Le tirage au sort aura lieu le 11 février 2019.

Article 1 Prix (XX)

Sont à gagner les prix suivants :

- 1x Un vélo Mercedes-Benz Fitness Bike d'une valeur de 799 €
- 1x bon d'une valeur de 500€ de la Bijouterie Schroeder
- 1x bon d'une valeur de 250€ de Sichel Home

Article 2 Participation

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toutes personnes physiques et majeures.

Pour participer il faut se présenter sur les sites Merbag à Hollerich, Esch, Diekrich ou sur le stand Merbag au City Concorde et remplir le flyer prévu à cet effet. Il faut renseigner certaines coordonnées et répondre à une question précise. Les flyers complétés seront déposés dans une seule urne après la clôture du jeu concours.

Chaque lot est cessible à toute personne physique et majeure au choix des gagnants.

Les salariés de l'organisateur ainsi que de ses sociétés filiales sont exclus de ce concours.

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement de jeu dans son intégralité.

Article 3 Détermination du gagnant

Le gagnant va être tiré au sort le 11 février 2019 sur le site Merbag à Hollerich, parmi l'ensemble des bulletins de participation recueillis dans l'urne à la fin du jeu.

Il sera personnellement informé le lendemain, soit le 12 février 2019 des résultats par la société organisatrice par e-mail ou par téléphone.

Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même renseignés sur le bulletin de participation. En cas d'écriture illisible rendant impossible la détermination du gagnant ou empêchant de le contacter (numéro de téléphone incorrect, incomplet, indicatif

erroné ou manquant), la société organisatrice procédera à un deuxième tirage au sort en date du 15 février 2019.

Article 4 Différend/Litiges

La société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté susceptibles de perturber, modifier ou annuler le jeu-concours.

En cas d'évènements extérieurs, irrésistibles et imprévisibles rendant impossible l'attribution des prix, la société organisatrice ne pourra être tenue responsable et aucune contrepartie financière ou dédommagement ne pourra être sollicité par les gagnants.

Si les gagnants ne pouvaient bénéficier de leur lot pour des raisons indépendantes de la société organisatrice, il ne pourrait lui en être tenu rigueur.

La société organisatrice décline toutes responsabilités pour tous incidents et / ou accidents qui pourraient survenir lors de l'utilisation du lot ou du fait du prix attribué, que ce soit par cas fortuit ou du fait d'un tiers. Elle ne pourra être tenue pour responsable des agissements des gagnants lors de l'utilisation du lot, ni des dommages causés à des tiers lors de l'utilisation du lot.

Tout litige en relation avec le présent jeu-concours sera exclusivement du ressort des tribunaux luxembourgeois.

Article 5 Données à caractère personnel

La société organisatrice s'engage à traiter les données en toute confidentialité. Le participant autorise la société Merbag S.A., 45, rue de Bouillon, L-1248 Luxembourg et les autres sociétés du groupe Daimler à utiliser les données recueillies dans le cadre de ce jeu-concours à des fins de consultation, suivi, d'informations sur les produits, services et autres activités du groupe Daimler par lettres, téléphone, télécopie et e-mail. À ces fins, les données pourront être transférées au Mercedes-Benz Customer Assistance Center N.V. Maastricht.

Si à l'avenir, le participant veut s'opposer au traitement et à l'utilisation de ces données, il suffit de contacter Merbag S.A., Contact-Center, 45 rue de Bouillon, L-1248 Luxembourg.

Les participants disposent cependant, conformément à la loi du 2 août 2002 relative à la protection des données personnelles, d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant.

Article 6 Dépôt du règlement

Le règlement du jeu est déposé auprès de l'Etude Carlos CALVO, Huissiers de Justice, demeurant 65, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg et pourra également être téléchargé sur le site internet www.huissier-luxembourg.com. Le texte complet du règlement est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande.